



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Traitements et salaires

Question écrite n° 43444

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les vives préoccupations exprimées par les journalistes dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 1997. En effet, les dispositions du projet de budget pour 1997 envisagent de supprimer, sur une durée d'étalement de quatre années, la déduction fiscale dont bénéficient les journalistes au titre de leurs frais professionnels. Cette disposition étant prévue dans le cadre d'économies budgétaires, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître, pour chacune des quatre années à venir, le montant des rentrées fiscales que va procurer la suppression de l'abattement fiscal accordé aux journalistes.

Données clés

Auteur : [M. Mariani Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43444

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 1996, page 5132